



15 JANVIER 2019

DECLARATION COMMISSION EXECUTIVE DE L'UNION DEPARTEMENTALE DE LA MARNE

**En conformité** avec la volonté quasi unanime des syndicats affiliés à Confédération Générale du Travail Force Ouvrière réunis en **Congrès Confédéral à Lille en avril 2018**,

**En cohérence** avec la **Déclaration de la Commission Exécutive Confédérale de décembre 2018**,

**Dans le strict respect de la Résolution de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2018 de l'Union Départementale de la Marne**,

**La Commission Exécutive mandate sa Secrétaire Générale** afin de prendre rapidement contact avec les autres organisations de notre département pour œuvrer à la poursuite de la résistance et organiser l'incontournable mobilisation générale interprofessionnelle loin de toute notion de pacte social.

A cet effet, et à l'instar **d'André BERGERON** qui, en **1969**, déclarait :

*« Certains se croient en mesure de tirer des conclusions en évoquant notamment l'association capital-travail. Nous savons trop où cela nous mènerait. Le mouvement syndical est majeur. Il se détermine au sein de ses instances régulières. Il continuera à le faire sans trop s'occuper de spéculations des réformateurs, qui, au lendemain des événements du 13 mai voudraient décidément nous entraîner dans des voies ou nous ne voulons pas aller... Lorsque nous avons préconisés le NON au référendum de 1969, c'est parce que, selon nous, les réformes envisagées par le Général De Gaulle mettaient en cause directement le mouvement syndical. Nous avons toujours dit que la gestion des affaires de l'Etat ne relève pas des attributions du mouvement syndical mais de la responsabilité des citoyens à travers les élus qu'ils se donnent au parlement et ailleurs... »*

**AINSI**

**A l'encontre** de tout bipartisme tel que porté par la Loi de 2008,

**A l'encontre** de toute intégration des organisations réduites à de simples corps intermédiaires

**A l'encontre** de toute théorie du ruissellement ou autre politique d'austérité,

**Fière de** sa pratique contractuelle,

**Fière de** la défense exclusive des intérêts moraux et financiers des travailleurs,

**Fière de** son indépendance,

**Fière de** son histoire et à ses origines,

**La Commission Exécutive de l'UD de la Marne condamne**, comme elle l'avait fait dans le cadre de la lutte contre la Loi Travail et les ordonnances, **la stratégie de radicalisation du pouvoir et ses images insoutenables d'une jeunesse agenouillés dans un terrain vague** (le plus jeune avait 12 ans !!!) en plein mois de décembre 2018

**La Commission Exécutive de l'UD de la Marne ne saurait ainsi répondre de quelque façon que ce soit à l'invitation au grand débat national et cautionner** ainsi, brave corps intermédiaire, la destruction des droits collectifs des salariés, retraités, chômeurs et fonctionnaires, l'étatisation de la protection sociale et de l'assurance chômage, la suppression et la privatisation des services publics.

**La commission Exécutive reste plus que jamais ancrée sur son champ syndical, rien que son champ mais tout son champ avec les travailleurs en lutte.**

**Elle appelle l'ensemble des syndicats affiliés à l'Union Départementale à multiplier les assemblées générales et tractage, à porter les revendications et à se tenir prêt.**

**RESISTER REVENDIQUER RECONQUERIR**